

Trajectoire durable d'une collectivité
Zoom sur...

LA TRAME VERTE ET BLEUE
DES PAYS COEUR ET MOULINS DE FLANDRE

L'APPEL AUX BONNES VOLONTÉS POUR GARANTIR LA MISE EN OEUVRE DE LA TVB

La démarche commune des Pays Coeur et Moulins de Flandre, grâce à une méthode reposant sur la sollicitation de la bonne volonté des acteurs de son territoire, débouche sur de belles réussites - les divers appels à projet lancés par les Pays rencontrant un certains succès auprès de toutes les catégories d'acteur du territoire : collectivités, associations, monde agricole, habitants...

Découvrez-les dans cette fiche !



Introduction

Sur un territoire fortement anthropisé, principalement en raison d'une forte présence agricole, les Pays Coeur et Moulins de Flandre ont, par une démarche commune, mis en place une stratégie dont l'objectif principal est la construction d'un maillage écologique fonctionnel pour les migrations d'espèces, avec une méthode basée sur la participation volontaire de l'ensemble des acteurs du territoire. Cette approche, qui implique une forte souplesse et capacité d'adaptation dans la réalisation, se caractérise par plusieurs aspects saillants : l'absence de schéma cartographique TVB formellement établi, l'utilisation de l'outil appel à projet pour susciter le volontariat de l'ensemble des acteurs sur l'ensemble du territoire, une implication forte du tissu associatif local et un état d'esprit tenant compte de toutes les opportunités d'agir... Avec des résultats concrètement très encourageants.

En bref : les particularités de la méthode

- un projet de TVB commun entre deux territoires qui permet une mutualisation des techniques et ingénierie et la transposition de méthodes ayant fait leurs preuves
- un fonctionnement sans schéma cartographique prédéfini, mais plutôt avec le développement d'infrastructures naturelles nécessaires à une espèce en particulier
- une TVB se développant comme un réseau, qui s'étoffe au fur et à mesure de la reconstruction des coeurs de nature et corridors spécifiques à une espèce
- une mise en oeuvre qui se repose sur la participation volontaire des acteurs du territoires (collectivités, associations, habitants...) via l'utilisation de l'outil appel à projet

Contact :

Christophe Delbecque, chargé de mission environnement
aux Pays Coeur de Flandre et Moulins de Flandre

environnement@payscoeurdeflandre.net

03.28.43.86.60

Deux Pays et une méthode commune pour la mise en œuvre de la TVB

Les Pays Coeur et Moulins de Flandre mènent aujourd'hui une démarche commune pour mettre en place la TVB dans leurs territoires. Ils partagent en effet le même type de problématiques environnementales et territoriales ainsi que des milieux naturels et des activités économiques similaires. **Le Pays Coeur de Flandre s'est saisi de la thématique en raison de la présence sur son territoire d'un tissu important d'associations de défense et d'éducation à l'environnement**, dont Lestrem Nature, qui a été la première association à avoir signé une convention avec le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais pour des projets de corridors biologiques et qui s'est spécialisée dès sa création en 1997 dans l'étude et la mise en œuvre de projets de corridors. Le Pays s'est donc saisi de la double opportunité que représentait ces associations et la réflexion sur la TVB que menait à l'époque le Conseil régional pour amorcer sa démarche territoriale en 2004. Elle a abouti en 2006 à un schéma TVB élaboré par le bureau d'étude AIRELE. Parallèlement, au Pays Moulins de Flandre, la dynamique s'est enclenchée à l'arrivée de son chargé de mission environnement, en 2005, qui de par son passé associatif, avait également une connaissance de la thématique TVB.

La démarche commune aux deux Pays s'est construite à partir de 2008, lorsque ce chargé de mission a également pris un poste au Pays Coeur de Flandre, important avec lui la méthode employée depuis 2005 dans les Moulins de Flandre. Cette mutualisation a permis une avancée plus rapide du projet TVB dans les deux Pays, grâce au transfert d'expérience effectué entre les Pays et à la mise en commun des potentialités.

La cartographie, un outil d'aide à la mise en oeuvre à manier avec précaution

Dans la plupart des territoires, la mise en oeuvre de la TVB passe d'abord par un diagnostic identifiant les problématiques écologiques, les coeurs de nature et les corridors, puis par l'inscription de ces éléments sur une cartographie. Si l'outil carte peut constituer une aide à la décision appréciable, il peut aussi charrier certaines difficultés pour la mise en oeuvre de la TVB.

Le choix a été fait dans le Pays Moulins de Flandre de ne pas effectuer d'étude TVB ni de réaliser de cartographie. La première raison expliquant ce choix est le coût de l'opération.

Mais aussi, pour trois raisons :

D'abord parce que pour une collectivité, un particulier ou un privé, savoir qu'à son propre terrain a été attribuée une autre fonction (ou au moins une fonction supplémentaire) que celle à laquelle il le destine peut provoquer une certaine peur : **celle de se faire imposer des normes voire déposséder de son terrain.** Une telle situation peut s'avérer contre-productive dans la mesure où elle peut conduire les personnes concernées à entrer dans une attitude de suspicion ou même d'opposition vis-à-vis de l'ensemble de la démarche TVB. Or sans adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire, une TVB ne peut pas être mise en oeuvre.

Ensuite, la retranscription cartographique peut laisser des zones blanches sur la carte en raison d'un manque de données, ce qui limite le champ de la mise en oeuvre : des coeurs de nature ou des corridors existants sur le terrain, mais qui n'auraient pas été identifiés ni cartographiés lors du diagnostic car figurant sur des terrains privés ou particuliers, seraient alors exclus de la trame écologique territoriale.

Par ailleurs, **la traduction d'une cartographie sur le terrain ne doit pas non plus tomber dans le piège d'une retranscription à la parcelle, car il existe le risque de focaliser sur des secteurs sur lesquels il n'est pas possible d'agir, alors qu'il aurait tout à fait été possible de les contourner.** Il est ainsi nécessaire de savoir rester souple et d'accepter l'évolution d'un tracé de corridor ou de savoir déplacer l'emplacement d'un coeur de nature quand cela est possible. C'est dans cette même logique que la maîtrise foncière reste une stratégie utilisée à la marge : elle ne permet pas de rester souple dans la mise en oeuvre de la TVB, et de surcroît elle se fait la plupart du temps dans la douleur, le territoire étant soumis à une forte pression anthropique. L'acquisition foncière est donc utilisée pour les coeurs de nature incontournables mais jamais pour les corridors.

On le voit donc, les Pays Coeur et Moulins de Flandre voient dans la cartographie une potentielle source de dangers pour une bonne concrétisation de la TVB.

L'outil, s'il est utilisé, doit faire l'objet d'une large concertation et associer les acteurs du territoire dans son élaboration. Mais il est nécessaire, pour se passer de cartographie, de connaître parfaitement son territoire...

La planification territoriale, un outil indispensable pour la mise en œuvre de la TVB sur le temps long

En dressant un diagnostic des dynamiques territoriales et en élaborant des orientations pour l'occupation de l'espace pour les années à venir, le SCOT et les PLU permettent de prévoir sur le temps long.

Ainsi, ils sont indispensables pour mettre en œuvre la TVB, aujourd'hui et demain en lui donnant une place de choix dans l'occupation de l'espace.

Aujourd'hui, le Pays Coeur de Flandre a intégré la TVB dans son SCOT et l'Agence d'urbanisme de Dunkerque l'a également fait pour le Pays Moulins de Flandre. Certaines Communes ont également identifié une TVB dans leurs PLU, mais beaucoup d'efforts restent à fournir à ce niveau, et un des enjeux pour les années à venir est de convaincre les élus de leur importance vis-à-vis notamment des enjeux TVB et biodiversité.

L'objectif : la migration d'espèces

Pour les deux Pays, l'objectif principal d'une TVB est bien la migration d'espèces, ce qui permettra le rétablissement des fonctionnalités écologiques au sein des différents milieux naturels protégés, préservés ou recréés et des corridors les reliant entre eux. La restauration des milieux découle ensuite des zones nécessaires à la migration des espèces. D'autres objectifs secondaires peuvent aussi entrer dans le champ de la TVB : l'amélioration de la qualité paysagère et la lutte contre certains risques naturels (érosion, ruissellements...).

L'approche par espèce nécessite de s'intéresser à certaines espèces en particulier, de connaître leurs modes de vie et déplacements, les obstacles potentiels pour leur migration et leurs milieux de vie.

La stratégie dans les deux Pays de Flandre a été de constituer des inventaires d'espèces cibles prioritaires ou « espèces chapeau », c'est-à-dire des espèces dont les caractéristiques sont représentatives de plusieurs espèces. Des corridors fonctionnels pour une « espèce chapeau » le sont alors également pour plusieurs autres espèces.

Le choix des Pays s'est porté sur les tritons palmés et crêtés pour les batraciens, sur les lérots et sur les chouettes chevêches, espèces représentatives de l'identité des Flandres, pour susciter davantage le désir d'agir.

Une méthode originale basée sur la participation volontaire de l'ensemble des acteurs du territoire

La méthode des deux Pays ne repose pas sur la mise en place de coeurs de nature et de corridors repérés par une cartographie. **La démarche est ici plus concrète, et mise sur la réalisation du plus grand nombre d'actions possibles, si possible avec des retours rapides, et sur une collaboration en priorité avec les acteurs qui le souhaitent, ceux qui font état d'une « bonne volonté ».**

Même si la mise en oeuvre ne repose pas ici principalement sur un schéma, elle n'en reste pas moins basée sur une méthode cohérente et d'autant plus efficace qu'elle n'est pas contrainte par des orientations précises.

L'appel à projet : un outil qui révèle l'envie et la « bonne volonté »

Pour mettre en oeuvre les projets de restauration de coeurs de nature et de création de corridors pour ces espèces, le parti pris par les Pays a d'abord été de commencer par des opérations aisées à mettre en oeuvre : cela permet d'avoir des retours rapides, et de lancer une dynamique vertueuse pour le projet principal de TVB.

Par ailleurs, les Pays ont souhaité procéder en priorité par appel à projet pour la mise en oeuvre des travaux de TVB. **Le bénéfice le plus important de cette méthode est de travailler avec des acteurs qui en ont l'envie.** Il est fait appel à la « bonne volonté » des acteurs et usagers du territoire.

La logique de l'action publique se voit inversée avec cette méthode, où les acteurs du territoire deviennent demandeurs de projets TVB et non plus simples destinataires.

Les démarches TVB Pays Coeur et Moulins de Flandre s'en trouvent d'autant renforcées car il est moins nécessaire de s'escrimer à convaincre les acteurs de mettre en place une politique décidée d'en haut. Cette méthode a également pu éviter certaines craintes notamment chez les élus (où la profession agricole est sur-représentée), courroie de transmission privilégiée de la mise en oeuvre de la TVB à l'échelle du territoire, en leur proposant de « participer » à un projet.

Enfin, l'appel à projet permet de toucher l'ensemble des espaces du territoire, qu'ils soient publics ou privés, car il s'adresse à toutes les catégories d'usagers. Ainsi dans le cas de l'exemple de l'appel à projet « mares », les collectivités, associations, privés ou encore particuliers pouvaient tous prétendre à bénéficier de l'aide du Pays pour créer ou restaurer une mare située sur leurs domaines.

Les acteurs du territoire, une main d'oeuvre volontaire et efficace pour la mise en oeuvre de la TVB

Grâce à la méthode de l'appel à projet, les différents acteurs du territoire se transforment en « maître d'oeuvre » de la TVB. La gestion des travaux est décentralisée et confiée aux personnes répondants aux appels du Pays, ce qui réduit ses besoins d'investissements humains, matériels et financiers, tout en augmentant sa capacité à construire la TVB. C'est donc un double tour de force que le Pays a réussi : davantage impliquer la population dans son projet et décupler sa capacité à « faire » compte tenu de la relative faiblesse de ses effectifs.

La mise en oeuvre des actions proposées par les appels à projet reste tout de même adaptée à la capacité des acteurs du territoire. Ainsi, le Pays se réserve le droit de choisir les destinataires d'un appel à projet en fonction de son objet : l'appel à projet « mares » était ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire, tandis qu'un autre sur la restauration et mise en place de vergers, habitat naturel du lérot, était réservé aux seules collectivités et associations, au vu de la complexité de l'action.

Au sein de cet ensemble d'acteurs, **les associations de défense et d'éducation à l'environnement jouent un rôle particulier dans la mise en oeuvre de la TVB.** En effet, le tissu d'associations environnementales présentes sur le territoire est solide, et elles ont été sollicitées par le Pays pour participer activement à la réalisation de la TVB. Elles participent à la mise en oeuvre non seulement en répondant aux appels à projet, mais aussi en choisissant les bénéficiaires de ceux-ci : aux côtés d'un unique élu, ce sont elles en effet qui sélectionnent les candidats, favorisant ainsi l'expertise de terrain, la démocratie participative et la neutralité des choix. Les associations sont libres de participer ou non au processus, et le caractère volontaire de leur implication renforce d'autant la force de la TVB locale.

Conclusion

La démarche commune des Pays Coeur et Moulins de Flandre, grâce à une méthode reposant sur la sollicitation de la bonne volonté des acteurs de son territoire, débouche sur de belles réussites, les divers appels à projet lancés par les Pays rencontrant un certain succès auprès de toutes les catégories d'acteur du territoire : collectivités, associations, monde agricole, habitants...

Sans schéma prédéfini, le territoire avance par coups, mais suit une cohérence écologique certaine qui lui permet par ailleurs de rester souple et ouvert aux opportunités nouvelles. Les Pays Coeur et Moulins de Flandre ont parfaitement su tenir compte des particularités de leur territoire, sachant comment susciter l'adhésion des acteurs clés pour la mise en oeuvre de la TVB que sont les élus et les agriculteurs, et utilisant pleinement le potentiel des nombreuses associations de défense et d'éducation à l'environnement que compte son territoire, et qui ont été repérées au sein des Conseils de Développement des deux Pays.